



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE

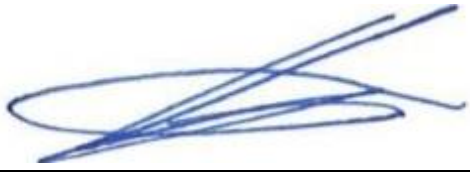
Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie tenue à la salle polyvalente de la bibliothèque de La Baie située au 1911, 6<sup>e</sup> avenue, à La Baie, **le 23 juin 2026, à 12 h.**

		But	Service
1	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	Résolution	
2	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX		
2.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2026	Résolution	
3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU		
3.1	Comité consultatif d'urbanisme de La Baie - Rapport de la réunion du 10 juin 2026	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.1	Dérogation mineure – Francis Bouchard – 1083, rue J.-T.-Tardif, La Baie – DM-6170 (id-19310)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.2	Dérogation mineure – Daniel Lemay – 1131, Sentier de la Troisième-Pointe, La Baie – DM-6182 (id-19343)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.3	PIIA – Pierre Perron – 1191 à 1193, rue Sainte-Catherine, La Baie – PI-5234 (id-19291) (AL-CCU-2026-16)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4	DÉROGATIONS MINEURES - PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC - ADOPTION		
4.1	Dérogation mineure – Ferme Saguelait inc. – 3970, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie – DM-6137 (id-19187)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.2	Dérogation mineure – 9211-1251 Québec inc. – 3419, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6048 (id-18945)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

	But	Service
4.3 Dérogation mineure – Gabriel Dionne-Gagné – 2523 à 2525, rue Bagot, La Baie – DM-6154 (id-19226)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.4 Dérogation mineure – Touverre inc. – 3289 à 3295, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6158 (id-19240)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.5 Dérogation mineure – 9306-0523 Québec inc. – Lot 4 012 552 du cadastre du Québec, derrière le 5373, chemin Saint-Anicet, La Baie – DM-6159 (id-19243)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.6 Dérogation mineure – Yannick Tremblay-Lavoie et Isabelle Roussy – 3322, chemin des Chutes, La Baie – DM-6160 (id-19245)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.7 Dérogation mineure – Pierre-Luc Boulet – 913 à 915, rue Victoria, La Baie – DM-6161 (id-19248)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.8 Dérogation mineure – 9211-1251 Québec inc. – 3419, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6071 (id-19033)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT		
5.1 Consultation publique - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 41280 - secteur à l'extrémité du chemin Saint-Louis (ARS-1794))	Consultation publique	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.1.1 Adoption du 2e projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 41280 - secteur à l'extrémité du chemin Saint-Louis (ARS-1794))	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT		
6.1 Consultation publique - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 40430 - secteur à l'est du boulevard de la Grande-Baie Nord, entre la rue Aimé-Gravel et la Rivière-à-Mars, arrondissement de La Baie) (ARS-1790)	Consultation publique	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

	But	Service
6.1.1 Adoption de règlement - Règlement VS-RU-2026-78 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 40430 - secteur à l'est du boulevard Grande-Baie Nord, entre la rue Aimé-Gravel et la Rivière-à-Mars, arrondissement de La Baie) (ARS-1790)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
7 AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES	Résolution	Bureau d'arrondissement de La Baie
8 AFFAIRES GÉNÉRALES		
8.1 Demande d'aménagement d'une case de stationnement pour personnes handicapées au centre plein air Bec-Scie	Résolution	Bureau d'arrondissement de La Baie
8.2 Demande d'aménagement de cases de stationnement pour personnes handicapées au Théâtre du Palais Municipal	Résolution	Bureau d'arrondissement de La Baie
8.3 Service des travaux publics - transfert budgétaire - ajout d'un trottoir sur la 2e Rue, arrondissement de La Baie	Résolution	Bureau d'arrondissement de La Baie
8.4 Décret des travaux pré-autorisés - ATED mai 2026	Résolution	Bureau d'arrondissement de La Baie
9 SÉANCE TENANTE		
10 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL		
10.1 La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie aura lieu le 28 juillet 2026 à 12 h, à la salle polyvalente de la bibliothèque de La Baie située au 1911, 6e Avenue, à La Baie.		
11 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC		
12 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL		
13 LEVÉE DE LA SÉANCE	Résolution	

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

---

Bastien Gaudet, assistant-greffier de la  
Ville

Consultation publique - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 41280 - secteur à l'extrémité du chemin Saint-Louis (ARS-1794))

**Service**

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Préparé par**

Jade Rousseau

**But**

Consultation publique

**Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés**

[ARS-1794- PLAN.pdf](#)

[ARS-1794B.pdf](#)



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY  
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-\_\_\_\_\_ AYANT  
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (Zone 41280 – secteur à l’extrémité du  
chemin Saint-Louis (ARS-1794))**

---

Règlement numéro VS-RU-2026-\_\_\_\_\_ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie tenue dans la salle polyvalente de la bibliothèque, le \_\_\_\_\_ 2026.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU qu’il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à créer une nouvelle zone 41281 à même une partie de la zone 41280;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie, du 26 mai 2026;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1** - Le présent règlement modifie le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

- 1) **CRÉER** la zone 41281 à même une partie de la zone 41280 le tout tel qu’illustré sur le plan ARS-1794 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 2) **CRÉER** la grille des usages et des normes identifiée H-126-41281.
- 3) **AUTORISER** les classes d’usages, la structure du bâtiment, les normes de zonage, les autres règlements applicables, les articles applicables et les normes spécifiques, les dispositions particulières, ainsi que les notes tels que prescrits à la grille des usages et des normes identifiée H-126-41281 et faisant partie intégrante du présent règlement.



11- NOTER (ARTICLES)	
Code	Description
BB	Les coupes forestières doivent être réalisées en conformité à celles prescrites au plan de gestion forestière.
V	Dispositions relatives aux dimensions minimales des terrains.
12- AVIS DE MOTION	
13- AMENDEMENTS	

**ARTICLE 2 -** Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

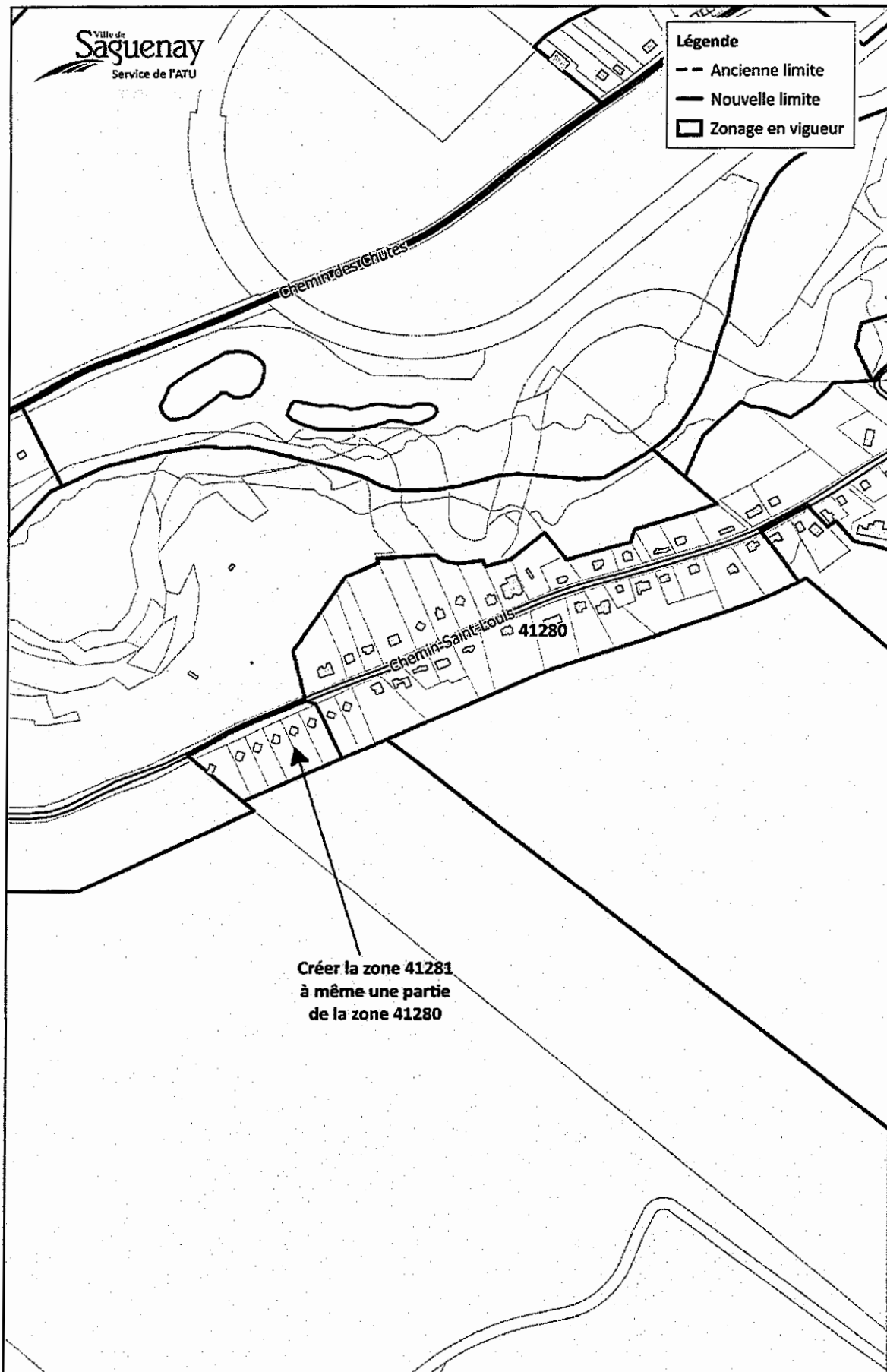
**PASSÉ ET ADOPTÉ**, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

---

Président

---

Assistant-greffier



**Arrondissement de La Baie  
ARS-1794**

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Mai 2026

\_\_\_\_\_  
Président d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Assistent-greffier

Adoption du 2e projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 41280 - secteur à l'extrémité du chemin Saint-Louis (ARS-1794))

**Service**

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Préparé par**

Jade Rousseau

**But**

Résolution



Consultation publique - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 40430 - secteur à l'est du boulevard de la Grande-Baie Nord, entre la rue Aimé-Gravel et la Rivière-à-Mars, arrondissement de La Baie) (ARS-1790)

**Service**

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Préparé par**

Jade Rousseau

**But**

Consultation publique

**Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés**

[ARS-1790B.pdf](#)

[ARS-1790 - PLAN.pdf](#)



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY  
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-\_\_\_\_\_ AYANT  
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (Zone 40430 – secteur à l’est du boulevard  
de la Grande-Baie Nord, entre la rue Aimé-Gravel et la  
Rivière-à-Mars, arrondissement de La Baie - ARS-1790)**

---

Règlement numéro VS-RU-2026-\_\_\_\_\_ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie, tenue dans la salle polyvalente de la bibliothèque, le \_\_\_\_\_ 2026.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU qu’il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à autoriser l’usage Multifamiliale, catégorie A (4 logements) dans la zone 40430;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie, du 26 mai 2026;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 -** Le présent règlement modifie le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

**Usages spécifiquement autorisés**

1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 la classe d’usage suivante :

- H4 – Habitation multifamiliale de catégorie A (4 logements) (H4) ;

**Structure du bâtiment**

2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des structures de bâtiment permises la structure de bâtiment suivante :

<b>Usage(s)</b>	<b>Structure(s) du bâtiment principal</b>
H4	Détachée

### Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des dimensions minimales de terrain permises les dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
H4	Détachée	24	30	720

### Normes de zonage

#### Marges du bâtiment principal

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des marges minimales permises les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
H4	Détachée	6	4	4	6	8	8

#### Dimensions du bâtiment principal

- 5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des dimensions du bâtiment permises les dimensions du bâtiment suivantes :

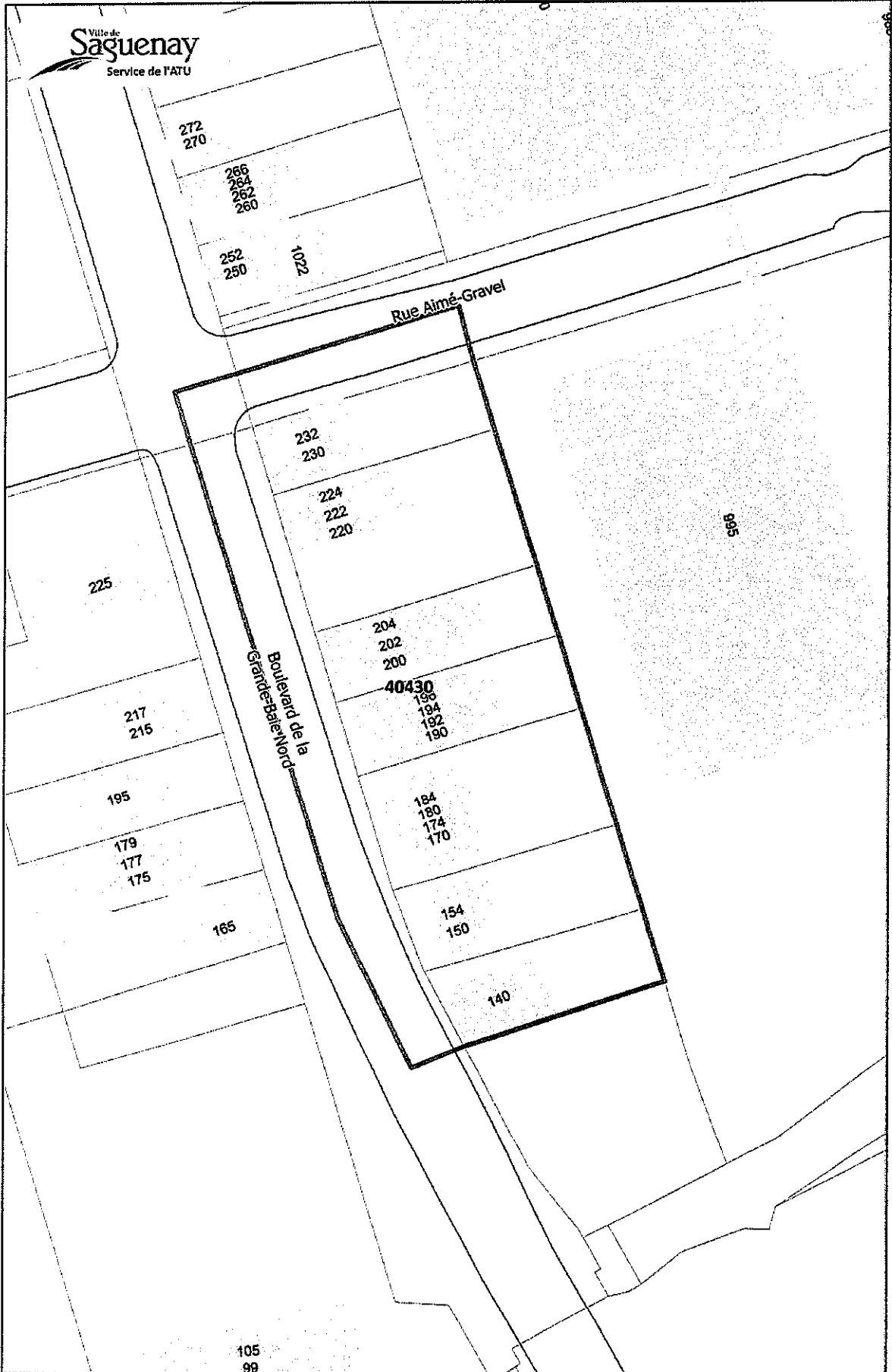
Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
H4	Détachée	1/2	8	64

ARTICLE 2 - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Assistant-greffier



**Arrondissement de La Baie  
ARS-1790**

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Mai 2026



Adoption de règlement - Règlement VS-RU-2026-78 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 40430 - secteur à l'est du boulevard Grande-Baie Nord, entre la rue Aimé-Gravel et la Rivière-à-Mars, arrondissement de La Baie) [ARS-1790]

**Service**

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Préparé par**

Jade Rousseau

**But**

Résolution

**Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés**

[ARS-1790 - PLAN.pdf](#)  
[VS-RU-2026-78.pdf](#)



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY  
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-78 AYANT  
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (Zone 40430 – secteur à l’est du boulevard  
de la Grande-Baie Nord, entre la rue Aimé-Gravel et la  
Rivière-à-Mars, arrondissement de La Baie - ARS-1790)**

---

Règlement numéro VS-RU-2026-78 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie, tenue dans la salle polyvalente de la bibliothèque, le 23 juin 2026.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU qu’il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à autoriser l’usage Multifamiliale, catégorie A (4 logements) dans la zone 40430;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie, du 26 mai 2026;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 -** Le présent règlement modifie le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

**Usages spécifiquement autorisés**

1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 la classe d’usage suivante :

- H4 – Habitation multifamiliale de catégorie A (4 logements) (H4) ;

**Structure du bâtiment**

2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des structures de bâtiment permises la structure de bâtiment suivante :

<b>Usage(s)</b>	<b>Structure(s) du bâtiment principal</b>
H4	Détachée

### Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des dimensions minimales de terrain permises les dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
H4	Détachée	24	30	720

### Normes de zonage

#### Marges du bâtiment principal

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des marges minimales permises les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
H4	Détachée	6	4	4	6	8	8

#### Dimensions du bâtiment principal

- 5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-131-40430 en plus des dimensions du bâtiment permises les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
H4	Détachée	1/2	8	64

ARTICLE 2 - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

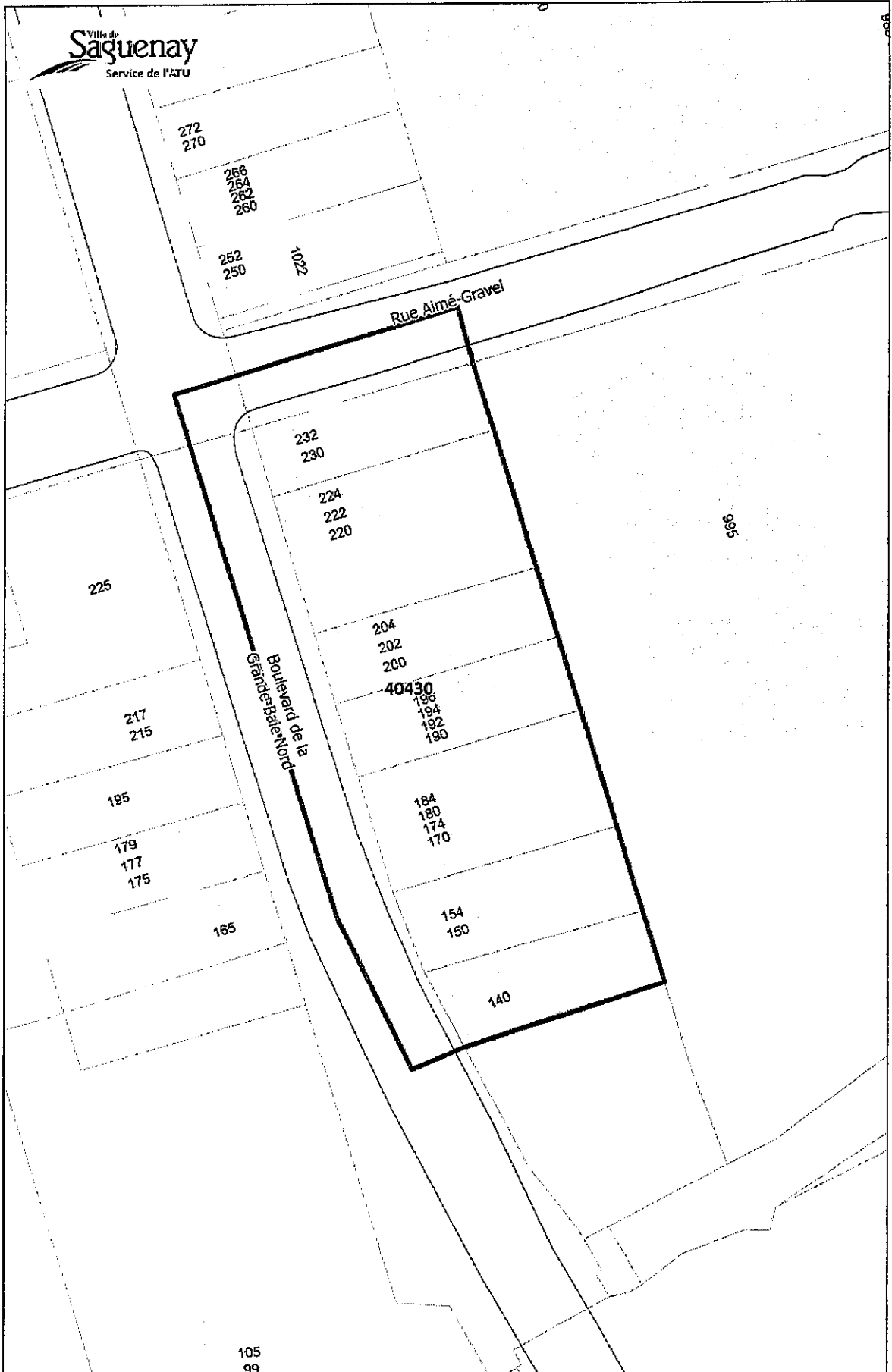
PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

---

Président

---

Assistant-greffier



**Arrondissement de La Baie  
ARS-1790**

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Mai 2026

